

## SÉANCE DU 03 MARS 2009

### REGIE DE TRANSPORTS

Sous la présidence de Mr Lecoq, Doyen, Mr Lebourgeois, Président, présente le Compte Administratif 2008 de la Régie de Transports. Après l'avoir étudié et en avoir délibéré, les Membres du conseil adoptent à l'unanimité des vote le compte administratif 2008 comme suit :

section d'exploitation : solde créditeur 14 726.14 €  
section d'investissement : solde créditeur 20 105.00 €  
affectation du résultat : excédent fonctionnement capitalisé 0  
report à nouveau créditeur ligne 002 : 14 726.14 €

Le compte de gestion de Mr le Receveur n'appelant ni observation ni réserve, il est adopté à l'unanimité des votes.

Monsieur Lebourgeois se retire.

### COMPTES ADMINISTRATIFS 2008

Sous la présidence de Mr Gérard LECOQ, doyen, Mme le Maire présente les comptes administratifs 2008 :

1/ COMMUNE le compte administratif 2008 est arrêté aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement solde créditeur 516 023.82 €  
Section d'investissement solde débiteur 389 047.30 €

Après l'avoir étudié les Membres du Conseil adoptent à l'unanimité le compte administratif

Affectation du résultat de fonctionnement :  
excédent de fonctionnement capitalisé : 228 491.30 €  
report à nouveau créditeur ligne 002 : 287 532.52 €

Compte de gestion du Receveur : le compte de gestion n'appelant ni observation ni réserve, il est adopté à l'unanimité des votes.

2/ LOTISSEMENT le compte administratif 2008 est arrêté aux sommes suivantes :

- section d'exploitation solde créditeur 437 544.45 €  
- section d'investissement solde débiteur 256 008.83 €

Affectation du résultat de fonctionnement : report à nouveau 437 544.45 €

après délibération le compte administratif est adopté à l'unanimité des votes

Le compte de gestion du Receveur n'appelant ni observation ni réserve, il est adopté à l'unanimité des votes.

Mme le Maire reprend la présidence de séance.

### TAUX DES 4 TAXES

Compte tenu des dépenses à prévoir en 2009, Mme le Maire propose une augmentation des taux de 3 % ce qui les porteraient aux valeurs ci-après :

Taxe d'habitation	7,40	Taxe Professionnelle	5,60
Foncier Bâti	16,75	Foncier non bâti	32,07

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil décident à la majorité des votes de fixer les taux des 4 taxes pour 2009 tels que proposés.

### SUBVENTIONS 2009

Sur proposition de Mme le Maire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil décident d'attribuer les subventions suivantes, qui seront inscrites au BP 2009 :

CCAS	7 000	Régie de Transports	5 762
ASM Football	1 200	ADMR	150
ASM Tennis de table	1 032	Amicale des Aînés	690
Motteville Loisirs	1 330	Motteville Informatique	300
Croix Rouge France	385	Téléthon	230
Amicale des Maires	0	Anciens Combattants	610
Mission Locale	764	Gincaux	100
FSL (art 6558)	700	Amicale pompiers Yerville	150

### ACHAT D'UN TERRAIN POUR LE GROUPE SCOLAIRE

Mme le Maire rappelle la délibération du Conseil du 16 octobre 2008 décidant de la construction d'un nouveau groupe scolaire sur un nouveau terrain.

Elle informe que la négociation avec les propriétaires du terrain est achevée et qu'il est proposé l'acquisition d'une parcelle de 4 500 m<sup>2</sup> au prix de 12 € le m<sup>2</sup> net vendeur.

Sur proposition de Mme le Maire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil décident :

- d'accepter la proposition pour l'achat d'une parcelle de terrain de 4 500 m<sup>2</sup> au prix de 12 € le m<sup>2</sup>
- d'autoriser Mme le Maire à toutes les signatures nécessaires à l'acquisition
- le financement sera inscrit au BP 2009 de la commune.

### SALLE POLYVALENTE – PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Mme le Maire rappelle aux Conseillers que la pose de panneaux photovoltaïques est envisagée sur la toiture de la future salle polyvalente.

Après avoir étudié l'estimation de la production photovoltaïque injectée dans le réseau et en avoir délibéré, les Membres du Conseil, considérant que le recours aux énergies renouvelables est une solution adaptée au projet ;

décident :

- d'accepter la pose de panneaux photovoltaïques sur une surface de 54 m<sup>2</sup> sur la toiture de la salle polyvalente ;
- de demander une subvention à Mr le Président du Conseil Régional
- d'autoriser Mme le Maire à toutes les signatures nécessaires au projet.

CONSTRUCTION DE LA SALLE POLYVALENTE  
MISSION SPS – MISSION COORDINATION TECHNIQUE

Mr l'Adjoint aux travaux présente les devis des entreprises consultées :

<u>ENTREPRISE</u>	Mission Coordination Sécurité (HT)	Mission Coordination Technique (HT)
APAVE	3 037.50	4 840.00
VERITAS	3 200.00	7 860.00
SOCOTEC	4 200.00	6 500.00
PCF	4 345.00	pas répondu

Après en avoir délibéré, le Conseil désigne à l'unanimité des votes :

l'entreprise APAVE pour la mission coordination sécurité  
l'entreprise APAVE pour la mission coordination technique

Mme le Maire est autorisée à signer tous les documents nécessaires au dossier.

EXPERTISE DES ARBRES A L'ECOLE PROVISOIRE

Mme le Maire présente le devis de l'ONF pour une expertise semestrielle des arbres ;  
il s'élève à 200.88 € HT (240.25 € TTC).

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil acceptent le devis pour son montant.

REGIE DE TRANSPORTS

A la suite du retrait de la commune de Flamanville de la Régie de transports, Mme le Maire propose de maintenir la délibération du 16 octobre 2008 décidant de rembourser les participations versées pour changement du car pour un montant de 7 844.44 €.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil décident de maintenir la délibération du 16 octobre 2008. Ce versement clôturera le sujet.

ADMR

Mme le Maire informe le Conseil que l'ADMR demande la nomination d'un délégué issu de la commune afin d'informer ses services des situations particulières des administrés.

Après en avoir délibéré, le Conseil nomme Mme Elisabeth PETIT déléguée.

VESTIAIRES AU TERRAIN DE FOOTBALL

Mme le Maire informe que l'inauguration des vestiaires aura lieu le 25 avril 2009 à 11h00.  
Elle informe que les Membres du Club de Football proposent le nom de Gaétan Corruble pour nommer le stade. Le Conseil donne un avis favorable à la proposition.

INAUGURATION DU CHŒUR RESTAURE DE L'EGLISE

L'inauguration est prévue le 13 juin 2009 à 17heures. Le Conseil en prend acte.